

Communiqué de presse - 7 juin 2024

Certains médias et commentateurs ont publié récemment des informations erronées à propos de l'occupation de la Cour aux Ernest et de la cérémonie de diplomation de l'ENS. La direction souhaite rappeler les faits et leur contexte.

Les faits principaux

L'occupation de la Cour aux Ernest (45 rue d'Ulm, Paris) par un comité revendiquant son soutien à la Palestine a débuté le 21 mai. Elle s'est traduite par l'installation de plusieurs tentes, de drapeaux et d'affiches et par un stand destiné aux prises de paroles. Le groupe était composé de vingt à trente personnes dont une partie était extérieure à l'établissement.

La direction de l'Ecole a rencontré les occupants à plusieurs reprises entre le 21 et le 23 mai. Elle a exprimé en préalable sa solidarité avec toutes les victimes de la guerre à Gaza et en Israël, comme elle l'a fait publiquement depuis les attentats terroristes du 7 octobre, ainsi que son vœu d'une solution pacifique qui comprenne un cessez-le-feu et la libération des otages. Elle a constamment rappelé que les discussions sur les revendications exprimées ne pourraient aboutir que si elles s'inscrivaient dans les cadres institutionnels de l'Ecole et si elles ne mettaient pas en danger la sécurité des personnes et des lieux. L'Ecole a aussi rappelé qu'elle poursuivrait tout acte ou tout propos contraire à la loi, notamment de nature raciste ou antisémite.

La Direction a tenu à répondre de façon proportionnée aux risques que l'occupation créait.

L'évolution de la situation l'a ainsi conduite à fermer le 45 rue d'Ulm le 23 mai (sauf pour celles et ceux qui y habitent), puis à recourir à l'évacuation de la Cour aux Ernest le 26 mai.

Deux raisons ont conduit à la décision de l'évacuation par les forces de l'ordre de la Cour aux Ernest :

- l'impossibilité d'un accord, après rejet des propositions de la direction ;
- la montée progressive en gravité des risques liés à l'occupation.

Dans le cadre de la discussion avec le collectif, la Direction avait fait des propositions qui rappelaient le rôle incontournable de ses instances, qui permettaient que les discussions au sein de la communauté normalienne se fassent dans un cadre de respect mutuel, et qui visaient à ce que le campus reste un lieu inclusif. Sur tous ces points, il a été constaté qu'il serait impossible de parvenir à un accord avec les occupants.

L'occupation faisait par ailleurs peser des risques croissants de sécurité pour les personnes (notamment les internes de l'ENS qui vivent sur le campus du 45 rue d'Ulm) et les biens : parce que les occupants et leurs invités ont adressé plusieurs appels publics à être rejoints, créant

de facto le risque d'une perte de contrôle et d'une aggravation de la situation ; parce que le collectif a invité des intervenants dont les prises de position ne sont pas compatibles avec les exigences du débat académique ; parce que le collectif a publié des posts gravement diffamatoires à l'encontre de membres du Conseil d'Administration de l'École, qui sont passibles de poursuites aussi bien de la part des personnes concernées que de l'École.

Le maintien d'une occupation qui voulait manifestement s'inscrire dans la durée, qui créait des risques réels et non maîtrisés, et dont des actes graves étaient contradictoires avec la revendication d'un mouvement pacifique était donc impossible. La Direction de l'ENS a donc sollicité les forces de l'ordre pour faire évacuer le campus du 45 rue d'Ulm le 26 mai.

Les modalités de l'évacuation du 26 mai

L'École n'ayant pas porté plainte sur l'occupation en tant que telle, les forces de l'ordre ont eu pour seule et unique mission de faire sortir calmement les occupants du 45 rue d'Ulm. Elles ne sont donc pas intervenues dans d'autres locaux et n'ont pas poursuivi physiquement les personnes dans l'enceinte du 45, comme peuvent en attester les membres du Comité de Direction et la médiatrice, tous témoins. Certain(e)s occupant(e)s ont ensuite organisé un rassemblement non autorisé sur la voie publique - en dehors de l'enceinte de l'École ; cette action ne peut relever de la responsabilité de l'École.

La diplomation

Afin de maintenir la cérémonie de diplomation à laquelle sont attachés les élèves et leurs familles, la date du 24 mai a été maintenue, mais la cérémonie a été déplacée hors de l'ENS en raison de sa fermeture au public et s'est ainsi tenue au Collège de France. La direction a rappelé en ouverture de la cérémonie les raisons et les mesures qui avaient entraîné cette délocalisation.

Des éléments rapportés depuis de manière erronée doivent être précisés.

Un discours spontané d'une étudiante a adopté une posture militante : il critiquait la mesure de fermeture de l'École par la direction et il a déclenché dans la salle des réactions contradictoires. Contrairement à ce que certains ont affirmé, la Direction n'a aucunement témoigné son soutien à cette prise de position militante. Le discours suivant a partagé une expérience personnelle rappelant la possibilité d'une coexistence pacifique entre israéliens et palestiniens. Quelques autres discours ont repris la solidarité de la communauté étudiante pour toutes les victimes.

L'École a réouvert les portes du 45 rue d'Ulm le lundi 27 mai. Les événements publics portant sur le conflit israélo-palestinien, quand ils respectent le cadre académique, pourront continuer à avoir lieu, comme c'est le cas depuis le 7 octobre. Les séminaires mis en place, et les programmes de recherche comme celui sur l'antisémitisme pourront se poursuivre dans ce cadre. Les sujets de fond qui ont fait l'objet de préoccupations pourront être discutés, dans le cadre et les procédures des instances de l'École.

La direction de l'École tient à rappeler le rôle essentiel que peuvent et doivent jouer les établissements universitaires de formation et de recherche dans leurs missions et leurs cadres

propres, avec l'ensemble de leur communauté et bien entendu toutes les étudiantes et tous les étudiants.

Anne Bouverot, présidente du Conseil d'administration de l'École normale supérieure, Stéphane Israël, Président de la Fondation de l'ENS, et Jean Jouzel, Président du Conseil scientifique tiennent à faire savoir leur plein soutien à la façon dont la direction de l'ENS s'est organisée, et aux actions qu'elles ont mises en œuvre, pour répondre à l'occupation de son campus et la faire cesser.